PROVINCE DE Luxembourg - Arrondissement de VIRTON
COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON

Permis d'urbanisme n° .....

FORMULAIRE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AU SERVICE URBANISME (Rue de Gérouville 5 à 6769 Meix-devant-Virton) 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

Je soussigné(e) .....

Demeurant rue .....

à .....

N° Fixe/GSM .....

Adresse mail .....

Ayant obtenu un permis d'urbanisme en date du .....

Certifie que les travaux repris audit permis commenceront le .....

Pour un bien sis rue .....

Et cadastré ..... Division, section .....numéro .....



Le début des travaux relatifs aux constructions nouvelles ou à l'extension de l'emprise au sol de constructions existantes, est subordonné à l'indication sur place de l'implantation par les soins du Collège communal.

LE CHANTIER NE POURRA COMMENCER TANT QUE LE CONTRÔLE DE L'IMPLANTATION NE SERA CONSTATÉ PAR LE COLLÈGE COMMUNAL.

Pour toute demande de contrôle d'implantation, vous devez contacter le service urbanisme par tel au 063578051 ou par mail urbanisme@meix-devant-virton.be